

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 13 mai 2017 – numéro 38

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898



Jean-Louis Chambon et Patrick Bernasconi

Le cercle Turgot Le CESE face au Nouveau Monde et ses disruptions

Le Conseil économique, social et environnemental est la troisième assemblée du pays. Constitué d'organisations de la société civile, il se conçoit comme une version représentative, en miniature, de la France. Les missions qu'il assume connaissent de vrais succès auprès des pouvoirs publics, mais pas systématiquement, au grand dam de son président, Patrick Bernasconi. Malgré la pertinence et la finesse des études menées, les avis du CESE n'entraînent pas toujours, après leur divulgation, une réaction de l'exécutif ou du législatif. L'institution souffre de son manque de notoriété. Pourtant, elle traite rapidement et sereinement des sujets qui intéressent la société qui, parfois, les érige spontanément en pétition. Patrick Bernasconi souhaite donc accroître l'influence du CESE et augmenter son rayonnement. Le modèle français sert, du reste, hors nos frontières, d'exemple pour nombre de pays qui entendent mettre en place une assemblée similaire. Jean-Paul Delevoye a présidé le CESE de 2010 à 2015. Il connaît donc parfaitement les capacités d'analyse de la structure et on peut

imaginer qu'il prête, encore aujourd'hui, une oreille attentive aux avis qu'elle rend. Sans doute saura-t-il les faire apprécier au président de la République nouvellement élu, dont il semble proche, puisqu'il préside, pour son parti politique fraîchement créé, la commission d'investissement aux élections législatives imminentes.

Parmi les derniers thèmes traités par le Conseil économique, social et environnemental, on relève, notamment : le revenu minimal social garanti, la qualité de l'habitat, les violences faites aux femmes dans les Outre-mer, etc. Nous avons choisi de nous intéresser dans cette édition à l'avis du CESE rendu le 15 mars dernier relatif au financement du développement des PME/TPE. La section de l'économie et des finances du palais d'Iéna y dresse d'abord un état des lieux des us et coutumes des dirigeants d'entreprise, de leur interface avec les banques et de l'impact des organismes nationaux ou supranationaux. Elle propose ensuite d'améliorer l'efficacité du système dans le sens du bien commun, en suivant 23 préconisations.

C2M

Fonds monétaire international
Le retour à une croissance
dynamique ? - p.8



Les entrepreneurs sociaux
ont le moral au beau fixe - p.10



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Le cercle Turgot – Le CESE face au Nouveau Monde et ses disruptions	2
Conseil économique, social et environnemental	
Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité.	4

INTERNATIONAL

Fonds monétaire international	
Le retour à une croissance dynamique ?	8

AU FIL DES PAGES

Les systèmes financiers d'Amérique latine	
Revue d'économie financière n° 124.	9
Palais de Paris – Trésors du patrimoine.	15

ENTREPRISE

Baromètre du moral des entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire – Les entrepreneurs sociaux ont le moral au beau fixe	10
---	----

AGENDA

12

JURISPRUDENCE

État civil – rectification des actes de l'état civil – mention du sexe.	12
---	----

ÎLE-DE-FRANCE

Cour administrative d'appel de Versailles	
Terry Olson, nommé à sa présidence	13
Saint-Gobain – Une nouvelle tour en construction pour le siège du groupe	14

ANNONCES LÉGALES

16

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.

Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés
8, rue Saint-Augustin — 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS B 552 074 627

Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 06171 83461
I.S.S.N. : 0994-3587
Périodicité : bi-hebdomadaire
Impression : Roto Presse Numeris
36 Boulevard Robert Schuman
93190 Livry-Gargan

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 99 €

COMITÉ DE RÉDACTION :

Thierry Bernard, Avocat à la Cour, Cabinet Bernards
François-Henri Briard, Avocat au Conseil d'Etat
Agnes Bricard, Présidente de la Fédération des Femmes Administrateurs
Antoine Bullier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Marie-Jeanne Campana, Professeur agrégé des Universités de droit
Philippe Delbecq, Professeur de droit à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne
Bertrand Favreau, Président de l'Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, ancien Bâtonnier de Bordeaux
Dominique de La Garanderie, Avocate à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Régis de Gouttes, Premier avocat général honoraire à la Cour de cassation
Serge Guinchard, Professeur de Droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Gérard Haas, Avocat à la Cour, Président de Gesica
Françoise Kamara, Conseiller à la première Chambre de la Cour de cassation
Maurice-Antoine Lafortune, Avocat général honoraire à la Cour de cassation
Bernard Lagarde, Avocat à la Cour, Maître de conférence à H.E.C. - Entrepreneurs
Christian Lefebvre, Président Honoraire de la Chambre des Notaires de Paris
Dominique Lencou, Président d'Honneur du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice
Noëlle Lenoir, Avocate à la Cour, ancienne Ministre
Philippe Malaurie, Professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas
Jean-François Pestureau, Expert-Comptable, Commissaire aux comptes
Jacqueline Socquet-Clerc Lafont, Avocate à la Cour, Présidente d'honneur de l'UNAPL
Yves Repiquet, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
René Ricoll, Ancien Président de l'IFAC
François Teitgen, Avocat à la Cour, ancien Bâtonnier de Paris
Carol Kuerf, Directrice des affaires juridiques, Groupe Essilor International

COPYRIGHT 2017

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Le cercle Turgot

Le CESE face au Nouveau Monde et ses disruptions



Maison de la chasse et de la nature, 19 avril 2017

Les membres du cercle Turgot et Jean-Louis Chambon, son président d'honneur, ont reçu le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Patrick Bernasconi. Celui-ci a démontré, devant eux, la pertinence des travaux rendus par le CESE et qui, de son point de vue, ne suscitent pas toujours l'attention qu'ils mériteraient.

Le CESE a eu une longue histoire avant de se concrétiser effectivement, dans la Constitution de 1946, sous la forme du Conseil économique. En 1958, il devient Conseil économique et social, temple du paritarisme. Il est aujourd'hui, et depuis 2008, Conseil économique, social et environnemental. On a alors ouvert largement le champ des organisations et associations représentées. Le Conseil en compte plus de soixante : patronat, artisanat, profession libérale, économie sociale et solidaire, agriculture, salariat, association. Il est représentatif de la France en modèle réduit. Notre démocratie s'appuie sur ses deux assemblées, et elle a besoin des corps intermédiaires comme le CESE pour avoir une vision de la société civile. La

mandature, issue de la réforme de 2008, a fait l'objet d'une élection pour la première fois. Son projet collectif est porté par la grande majorité des organisations du conseil économique, social et environnemental. Le CESE se veut connecté avec les organisations qui en sont membres et avec le pouvoir.

Il peut s'autosaisir ou être saisi par le gouvernement. Auparavant, 80 % des sujets provenaient d'autosaisines, ce qui suscitait des critiques. La volonté actuelle est d'équilibrer l'origine des demandes de traitement. Les saisines correspondent à des préoccupations du gouvernement qui entraînent souvent une loi. En 2016, de nombreuses préconisations du CESE ont été reprises dans les lois : montagne, égalité réelle, travail, travailleur détaché, etc. Le Conseil se penche sur



Hémicycle du CESE

des thèmes d'actualité (fonction publique, minima sociaux...). Patrick Bernasconi souhaite réinstitutionnaliser le lieu. Dans cette perspective, les contacts avec les membres du gouvernement sont importants.

L'évaluation des politiques publiques entre dans le périmètre des missions de l'institution. Le CESE compte une dizaine d'administrateurs, la Cour des comptes 350, le Sénat 350, l'Assemblée nationale encore plus. Le CESE, en accord avec la Cour des comptes, a donné une suite à certaines de ses études budgétaires et comptables qui ne formulaient pas de préconisations. Elle les a complétées de ses points de vue. Il s'agit des pôles de compétitivité, de l'emploi des seniors et des addictions à l'alcool et aux drogues.

L'institution pourrait également être saisie dès lors qu'une pétition citoyenne qui recueille 500 000 signatures lui parvient.

Une demande, à propos du mariage pour tous, était appuyée par 700 000 signatures. Malgré cela, elle n'a pas été prise en charge. Patrick Bernasconi estime que c'est une erreur politique, même si, juridiquement, le Conseil n'était pas en faute. Désormais, le CESE scrute les pétitions présentes sur les réseaux afin, éventuellement, de s'autosaisir. De plus, la loi organique devrait être modifiée pour permettre les saisies par pétition numérique. Aujourd'hui, tout le monde s'y intéresse, mais personne ne sait comment les traiter et y apporter des réponses.

Pour être suivies d'effets, les études menées doivent porter sur des sujets de société actuels qui préoccupent les Français. Mais surtout, quand le CESE est saisi par le gouvernement, ses conclusions entraînent plus souvent des réactions que s'il s'autosaisit. Le traitement d'un dossier dure d'un à trois mois.

La France a beaucoup innové en termes de fonctionnement politique et démocratique. Ses outils sont souvent copiés ailleurs sur la planète. Le Conseil économique, social et environnemental existe dans 75 pays du monde. Beaucoup d'autres souhaitent l'instaurer : Chili, Vietnam, Birmanie, Afghanistan, pays arabes et pays africains sont venus se former auprès de notre modèle. Ils ont besoin de ce rassemblement, qui leur délivrera une vision représentative de leur société sur l'acceptabilité des réformes.

Prendent place au CESE une soixantaine d'organisations qui sont nommées par décret. Chacune dispose d'un nombre variable de sièges, selon son poids.



Jean-Louis Chambon, Michel Bon, Patrick Bernasconi et Jacques-Henri David

Elle choisit ses représentants. Patrick Bernasconi demande aux organisations de désigner des personnes qui comptent dans leur structure et de proscrire les nominations de complaisance. Le but est d'établir une relation forte entre le conseil et la gouvernance des organisations. Ainsi, la CFDT qui, autrefois, avait peu de considération pour l'institution, y octroie maintenant ses numéros 2, 3 et 4. Par ailleurs, 40 personnes sont directement nommées par le président de la République et le Premier ministre. C'est le groupe des *personnalités qualifiées*. Il serait pertinent, pour la prochaine mandature, d'asseoir une légitimité supérieure au Conseil, afin de ne pas prêter le flanc au discrédit sur son travail. La difficulté est de trouver un arbitrage extérieur. De nouvelles règles de représentativité ont vu le jour pour les syndicats de salariés. Leurs quotas ont déjà changé pour cette mandature. Les organisations patronales feront de même prochainement. Les seniors ne sont pas du tout représentés, alors que de nombreux sujets les concernent. Il faudra améliorer la façon de composer le CESE.

Chacun vante le sens du dialogue social en Allemagne, où l'équivalent du CESE n'existe pas. La situation y est très différente puisque les allemands ne connaissent qu'un seul syndicat. En France, il existe une multitude d'intervenants qui se perdent en luttes de pouvoir, et le consensus est souvent un point d'achoppement. Le Conseil économique, social et environnemental se veut un lieu où l'on bâtit du compromis, alors que notre état d'esprit français reste

bagarreur et individualiste, comme Uderzo et Gosciny l'ont si bien croqué. Faire changer les mentalités des représentants de salariés en opposition avec ceux des dirigeants pour les amener vers une attitude commune constructive et progressiste, demande du temps.

Le CESE dispose de peu de moyens, 38 millions d'euros par an (400 millions au Sénat, 700 millions à l'Assemblée nationale). Il n'a donc pas la capacité de communiquer autant qu'il le souhaiterait. Patrick Bernasconi considère le Conseil comme un bon outil pour la démocratie. Il veut améliorer sa notoriété, tente de le réinstitutionnaliser et d'accroître les rencontres avec le pouvoir exécutif. Il demande également aux membres du CESE de se comporter comme ses ambassadeurs.

Suite aux élections, le président Bernasconi se fixe comme premier objectif de faire comprendre à la nouvelle équipe en place tout l'intérêt que l'on peut tirer du travail du CESE. Il ne voudrait pas être ignoré. Il n'existe pas de lien hiérarchique entre le Conseil économique social et environnemental régional qui dépend de la région, le CESE français qui dépend du gouvernement et des deux assemblées, et le CESE européen. Le système actuel manque de passerelles.

La qualité des traitements réalisés au niveau régional, national ou même européen, mériterait que les médias s'y intéressent davantage et les diffusent. L'image de ces conseils s'en trouverait renforcée.

C2M